

République Tunisienne  
Commune Sidi Bouzid



ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES  
TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA  
COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025

**PLAN DE GESTION  
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
(PGES)**

**PGES Approuvé et Publication Autorisée**

*Khaskhoussi Med Salah*  
Directeur Technique  
à la Commune de Sidi Bouzid

Le Chargé de diriger Les Affaires  
de La Commune  
Le Secrétaire Général  
*Missaoui Noureddine*



SOCIETE SMAYRIA DES ETUDES D'INGENIERIE

B\_2SEI@OUTLOOK.COM  
+216 55 545 177 +216 51 826 173  
07, RIBAT IMM. MFARREJ B101, SOUSSE 4000

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS :**

<b>ANGed</b>	Agence Nationale de Gestion des Déchets
<b>ANPE</b>	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
<b>CCTP</b>	Cahier des Clauses Techniques Particulières
<b>CPSCCL</b>	Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales
<b>CRDA</b>	Commissariat Régional de Développement Agricole
<b>EIE</b>	Etude d'Impact sur l'Environnement
<b>INM</b>	Institut National de la Météorologie
<b>INP</b>	Institut National du Patrimoine
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement
<b>MEHAT</b>	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
<b>ONAS</b>	Office National de l'Assainissement
<b>PAU</b>	Plan d'Aménagement Urbain
<b>PF</b>	Point Focal
<b>PGE</b>	Plan de Gestion Environnementale
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>SONEDE</b>	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
<b>STEG</b>	Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
<b>Tdr</b>	Termes de référence

## Table des matières

RESUME DE L'ETUDE : .....	1
I. Description du projet : .....	2
1. Cadre du projet : .....	2
2. Objectif du projet : .....	2
3. Consistance du projet : .....	2
III. Description de l'état initial des zones d'intervention et de leurs environnements : .....	7
1. Situation générale des zones d'interventions : .....	7
2. Situation de l'ensemble des voiries dans les zones d'interventions .....	7
IV. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES : .....	10
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : .....	16
I. Les impacts positifs générés par le projet : .....	16
1. Les acquisitions des terres : .....	16
2. Création de l'emploi : .....	16
3. Amélioration économique et des conditions de vie : .....	16
4. Protection contre l'insalubrité des quartiers : .....	16
5. Amélioration de l'infrastructure urbaine : .....	17
II. Les impacts négatifs générés par le projet : .....	17
1. L'installation et la préparation du site des travaux : .....	17
2. Le terrassement et préparation des emprises : .....	17
3. La réalisation des travaux : .....	17
III. Les impacts durant la phase d'installation et de préparation du site du projet : .....	18
IV. Les impacts durant la phase de terrassements et la réalisation des travaux : .....	18
1. Impacts sur le milieu socio-économique : .....	18
2. Impacts de la poussière : .....	19
3. Impacts du bruit : .....	19
4. Impacts des déchets de chantier : .....	19
5. Impacts liés aux travaux de corps de chaussée : .....	20
V. Les impacts durant la phase d'exploitation du projet : .....	20
1. Impacts sur le milieu physique .....	20
2. Impact Sur Le Milieu Socio-économique : .....	20
3. Émissions Atmosphériques .....	21
4. Émissions De Bruit Et De vibration .....	21
5. Population .....	22

VI. Les mesures d'atténuation préconisées :.....	22
1. Pan d'atténuation pendant la phase d'installation du Chantier .....	24
2. Plan d'atténuation pendant la phase travaux :.....	25
3. Plan d'atténuation pendant la phase d'achèvement des Travaux :.....	31
4. Plan d'atténuation pendant la phase exploitation :.....	32
PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	33
I. Plan d'atténuation des impacts en phase de chantier :.....	37
1. Plan d'atténuation en phase de conception du projet :.....	37
2. Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction :.....	37
3. Plan d'atténuation dans la phase d'exécution des Travaux : .....	38
4. Plan d'atténuation pendant la phase d'exploitation :.....	46
II. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL :.....	47
1. Plan de suivi environnemental – Phase de construction : .....	48
2. Plan de suivi environnemental – Phase d'exploitation et maintenance : .....	49
III. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITES : .....	50
LISTE DE VÉRIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....	53
ET SOCIAUX POUR LE TRI DES PROJETS .....	53
COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	51
ANNEXES .....	56
Publication relative à la consultation Publique .....	57
Feuille de Présence.....	58
Illustrations Photographiques .....	60

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## ***RESUME DE L'ETUDE :***

Dans le cadre du projet de l'aménagement des voiries dans la commune de Sidi Bouzid sous le programme de l'année 2025 la commune a confié au bureau d'étude **2SEI** charger de ce projet la mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale et social.

Ce plan de gestion environnementale et social vise à :

- Désaier les impact environnementaux et sociaux du projet.
- Désaier les mesures d'atténuation préconisées
- L'établissements des mesures d'atténuation de ses impacts au cours des différentes phases du projet
- Etablir un plan de suivi environnementale.

Cette étude est complète par une consultation publique établi au siège de la commune de Sidi Bouzid à la date de 11 Février 2026 afin de présenter le plan de gestion environnementale et sociale du projet par le consultant en présence des habitants des zone d'intervention, de la société civile tunisienne et des différentes intervenants (ONAS, STEG, SONEDE,).

Le résumer de cette consultation publique (rapport, images et PV) seront présenter en annexe du présent rapport.

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## **I. Description du projet :**

### **1. Cadre du projet :**

Le projet de voiries dans la commune de Sidi Bouzid entre dans le cadre de la politique du gouvernement Tunisienne pour l'amélioration des conditions de vie de d'habitat des populations.

La commune va assurer la réalisation du projet rentrant dans le cadre de son PAI 2025 confié en partie par un prêt et de la caisse du prêt et du soutien des collectivités locales CPSCL.

### **2. Objectif du projet :**

Le projet de construction et de rénovation des voiries dans la commune de Sidi Bouzid a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie dans la commune
- L'amélioration des conditions sanitaire et d'hygiène des habitants
- La réduction de la disparité entre les quartiers de la commune.
- L'amélioration de la propreté et de l'aspect esthétiques des zones du projet.
- L'atténuation de la pollution des eaux et des sols.
- L'amélioration du réseau de drainage superficiel des voiries afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluvial dans la saison hivernale.

### **3. Consistance du projet :**

Le présent projet consiste à l'aménagement des voiries (réhabilitation et travaux neufs) dans plusieurs zones dans la commune de Sidi Bouzid , en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants et de consolider l'infrastructure routière.

Les zones d'intervention couvrent les voies suivantes :

- Rue à Cité ouled youssef
- Rue Carthage
- Rue union Maghreb (prolongation)
- Rue reliant hôpital régional a la direction régionale de la femme
- Contre allé prés café elworoud
- Rue à Cité Elworoud
- Rue reliant MC125 au Route Ceinture

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

- Rue près de salle de sport individuel
- Rue à Ettouila
- Rue reliant cité elworoud 2 et citée errawabi
- Rue devant lycée mixte
- Rue près du nouveau cimetière
- Rues a citée administratif

Les travaux comprennent :

- Voiries travaux neuf : ou il s'agit de l'aménagement des voiries qui sont à l'état initial  
Ce type de travaux nécessitera des travaux de terrassement pour la mise en place des différentes couches de la chaussée avant la mise en place la couche de roulement en enrobé ou en tri - couche
- Voiries travaux de réhabilitation : il s'agit de renouveler la couche de roulement, les travaux à réaliser dépendront de l'état existant des voies qui seront soit une scarification pour la chaussée légèrement dégradée soit un décaissement partiel pour les plus dégradées et ceci avant d'appliquer la nouvelle couche de roulement.

L'ensemble des zones d'interventions ainsi d'une description des états de lieu sont récapitulés dans les tableaux suivants :

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25
		Rév. : 1

N° du voie		Caractéristiques des voies				
		Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m <sup>2</sup> )	surface enrobée / Revêtement Tri couche (m <sup>2</sup> )
<b>Rues à Cité El Woroud</b>	<b>V1</b>	330	5	6	1980	1650
	<b>V2</b>	220	5	6	1320	1100
	<b>V3</b>	220	5	6	1320	1100
<b>Rue à Ouled Youssef</b>		360	5	6	2160	1800
<b>Rue Carthage</b>		140	6	8	1120	840
<b>Prolongation de la rue Union Maghreb</b>		140	6	8	1120	840
<b>Rue reliant hôpital régional à la direction régionale de la femme</b>		360	6	8	2880	2160
<b>Voie - Contre allé prés café elworoud</b>		215	6	7	1290	1290
<b>Rue reliant MC125 au Route ceinture - Nord</b>		1000	7	9	7000	7000
<b>Rue prés de salle de sport individuel</b>		200	6	8	1600	1200
<b>Rue Ettouila</b>		1000	5	6	6000	5000
<b>Rue Devant Lycé Mixte</b>		260	6	8	2080	1560
<b>Rue Près du Nouveau Cimetière</b>		250	7	8	2000	1750

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25
		Rév. : 1

N° du voie		Etat des lieux							Travaux
		Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoir	réseau assai.	Eclairage Publique, MT	Etat Global	
Rues à Cité El Woroud	V1	0%	0%	0%	50% Exécuté Par les Citoyens	non	100%	Etat Initial	<b>chaussée neuve:</b> Terrassement, couche de chaussée( C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en Tri couche
	V2	0%	0%	0%		non	100%		
	V3	0%	0%	0%		non	100%		
Rue à Ouled Youssef		0%	0%	0%	0%	50%	100%	Etat Initial	<b>chaussée neuve:</b> Terrassement, couche de chaussée( C.F,C.B), couche d'imprégnation, Tronçon revêtement en Enrobé + Tronçon Revêtement en Tri couche
Rue Carthage		100%	100%	100%	100%	Oui	100%	Chaussée Existante Revêtue-Dégradé	scarification, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
Prolongation de la rue Union Maghreb		100%	100%	100%	100%	Oui	100%		Scarification, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
Rue reliant hôpital régional à la direction régionale de la femme		0%	0%	0%	0%	Non	100%	Etat Initial	<b>chaussée neuve:</b> Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, revêtement en en tri couche



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<b>Voie - Contre allé prés café elworoud</b>	100%	100%	100%	100%	Non	100%	<b>Chaussée Existante Revêtue - Dégradé</b>	Scarification, nouveau revêtement en tri couche
<b>Rue reliant MC125 au Route ceinture -Nord</b>	100%	100%	100%	100%	30%	100%	<b>Chaussée Existante Revêtue - Dégradé</b>	Scarification, nouveau revêtement : Tronçon en B.B d'épaisseur 6 cm + Tronçon en tri couche
<b>Rue prés de salle de sport individuel</b>	0%	0%	0%	0%	Non	100%	<b>Etat Initial</b>	<b>Chaussée neuve:</b> Terrassement, couche de chaussée (C.F & C.B), couche d'imprégnation, revêtement en Tri couche
<b>Rue Ettouila</b>	0%	0%	0%	0%	Non	100%	<b>Etat Initial</b>	<b>Chaussée neuve :</b> Terrassement, couche de chaussée (C.F& C.B), couche d'imprégnation, revêtement en Tri couche
<b>Rue Devant Lycé Mixte</b>	100%	100%	100%	100%	Oui	100%	<b>Chaussée Existante Revêtue - Dégradé</b>	Scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
<b>Rue Près du Nouveau Cimetière</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	<b>Etat Initial</b>	<b>Chaussée neuve :</b> Terrassement, couche de chaussée (C.F&C. B), couche d'imprégnation, revêtement en Tri couche

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## II. Description de l'état initial des zones d'intervention et de leurs environnements :

### 1. Situation générale des zones d'interventions :

#### + Occupation des sols :

Les zones d'intervention sont situées dans le PAU de la commune de Sidi Bouzid comme étant une zone d'habitat individuel et semi collectif isolé UAa de moyenne à forte densité), de type généralement isolé avec quelques constructions de type individuel jumelé, en bande continue, groupé et semi collectif isolé.

#### + Morphologie :

Le tissu urbain dans les zones d'intervention est plus ou moins ordonné, avec une voirie assez régulière dans la largeur des voiries varie entre 5.5 à 8 m.

La plupart des logements présent sont des construction R+1 à R+3 aussi la présence De plusieurs immeubles ou résidences privées en cours de construction.

#### + Typologie :

La typologie de logement rencontrées dans les différentes zones d'intervention est un mélange de villas isolée, des logements traditionnels à patio et des logements jumelés avec extension en hauteur.

#### + Les équipements de base des zones d'intervention :

**Réseau d'assainissement** : toutes les zones d'intervention sont couvertes par le réseau d'assainissement des eaux usées.

**Réseau de drainage des eaux pluviales** : le drainage des eaux pluviales des différentes zones d'intervention est réalisé superficiellement dans l'ensemble des voies.

**Réseau Eau Potable** : le réseau d'alimentation en eau potable dessert bien tous les habitants des zones d'intervention. Il est en bon état.

**Electricité et Eclairage public** : l'éclairage au niveau des zones d'intervention varie de bien éclairé à moyennement éclairer.

### 2. Situation de l'ensemble des voiries dans les zones d'interventions

Les voiries dans les différentes zones d'intervention sont des voies de largeur variable

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

allons de 5.5 m à 8m dans certains, leurs états est aussi variable allons de pistes dépourvues de couche de chaussé en de roulement à des voies qui ont des anciens revêtements dans la couche de roulement est soit peu dégradé soit très dégradé.

Ceci amènera à diversifie la nature de travaux à réaliser en fonction de l'état de ses Voies.

Les photos ci-dessus illustre bien les états des voies dans différentes zones d'interventions



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1



**Travaux neuf : piste dépourvue de couche de chaussé**



**Travaux de réhabilitation : chaussée très dégradée**

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

### III. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

Les sous projets du PDUGL ne figurent pas dans les listes de projets annexées au décret n°2005-1991 du 11 juillet 2005 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges, et ne sont pas soumis obligatoirement à l'EIE et l'avis préalable de l'ANPE.

Comme certains d'entre eux sont susceptibles de générer des impacts négatifs, faibles à modérés, ils ont été soumis au PGES conformément aux principes de la **PO 9.00** selon les procédures définies par le Manuel technique.

Cependant, dans le cas où l'entreprise prévoit l'installation de centrale d'enrobé, de béton ou l'ouverture de gîte d'emprunt de matériaux de construction, ces installations sont soumises aux dispositions du décret d'EIE. L'entreprise doit préparer donc l'EIE, la présenter à l'ANPE et obtenir son accord avant la mise ne place de ces installations.

Les principales dispositions applicables au sous projet portent notamment sur :

#### Attribution des communes :

La loi organique des communes définit les attributions des CLs en ce qui concerne :

- L'hygiène, la salubrité publique et la tranquillité des habitants dans les zones situées à l'intérieur de leurs limites géographiques,
- Le respect du PAU et des dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU),
- Les services de base offerts par les collectivités locales à savoir les travaux de construction et réhabilitation, l'acquisition d'équipement et matériels d'entretien et de maintenance.

#### La protection des ressources en eau :

- La loi n°16-75, modifiée par la loi 2001-116 (Art. 109, 113, 114, 115, 134) :
  - Interdit les rejets d'eaux usées et de déchets dans les eaux du domaine public hydraulique, y compris dans les forages désaffectés.
  - Exige une autorisation du ministre de l'agriculture, après avis de la collectivité concernée, avant tout déversement d'eaux résiduaires, autres que domestiques, préalablement traitées.

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

- Décret n°56 du 2 janvier 1985, définit les conditions des rejets dans le milieu récepteur et exige l'autorisation préalable du ministre habilité à agréer le projet
- Décret n°94-1885, exige l'autorisation de l'ONAS avant tout déversement des eaux résiduaires autres que domestiques dans les réseaux public d'assainissement (article 2).

#### **La protection des ressources forestières, de la faune et la flore (Code forestier) :**

- Article 138 : responsabilise pénalement et civilement le promoteur de l'occupation de terrains soumis au régime forestier de tous les délits résultants de cette occupation particulièrement, particulièrement l'abattage des arbres, ou le défrichement ou l'extraction de matériaux.
- Article 12 :
  - Interdit l'autorisation d'occupation temporaire pour les parcs nationaux, les parcs naturels, la protection de la faune et de la flore, ainsi que pour tout ouvrage qui aura un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles.
  - Exige aux promoteurs d'occupation temporaire dans le domaine forestier de l'État pour cause d'utilité publique de faire la demande au CRDA, précisant le lieu et la superficie de la parcelle à occuper et des installations et des équipements.
- Article 17 : stipule que, si l'exécution des travaux objet de l'occupation temporaire nécessite la coupe d'arbres forestiers, ces arbres ainsi que leurs produits demeurent la propriété de l'État et sont mis à la disposition des services forestiers.

#### **L'interdiction de l'abattage et de l'arrachage des Oliviers :**

Conformément à la Loi n°2001-119 (Art. 1 et 6)), l'abattage et 'arrachage des oliviers sont interdits sauf autorisation délivrée par le gouverneur, territorialement compétent,

Toute personne ayant abattu ou arraché des oliviers sans autorisation est punie d'une amende allant de 100 à 200 dinars pour chaque arbre abattu ou arraché.

#### **La protection des terres agricoles :**

Le décret n°2014-23, relatif à la protection des terres agricoles : exige, préalablement à la décision de changement de vocation de terres, l'accord de principe de L'ANPE sur la base d'une étude environnementale préliminaire préparée par le Promoteur.

#### **La protection des ressources culturelles physiques :**

Le Code du Patrimoine (Art. 68 et 69 de la loi 94-35 relative à la protection des monuments historiques et des sites naturels et urbains) :

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

- Définit les dispositions de sauvegarde et de protection du patrimoine archéologique, historique ou traditionnel et culturels intégré dans le domaine public de l'État,
- Soumet les travaux, entrepris dans les limites du périmètre d'un site classé ou protégée à l'autorisation préalable du Ministre chargé du patrimoine et au contrôle scientifique et technique des services compétents du ministère chargé du patrimoine.
- Exige, en cas de découvertes fortuites de vestiges, que l'auteur de la découverte informe immédiatement les services chargés du Patrimoine,
- Habilité lesdits services à prendre les mesures nécessaires à la conservation, à veiller, si nécessaire, à la supervision des travaux en cours et à ordonner à titre préventif, l'arrêt des travaux pendant une période maximale de six mois.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics des travaux :

- Définit les précautions et les dispositions à prendre lorsque les travaux mettent au jour des objets ou des vestiges ayant un caractère archéologique ou historique ;
- Oblige l'entrepreneur de signaler au maître d'œuvre et faire la déclaration réglementaire aux autorités compétentes ;
- Interdit le déplacement de ces objets ou vestiges sans autorisation du chef du projet. Ceux qui auraient été détachés fortuitement du sol doivent être placés en lieu sûr.

### **La prévention et la lutte contre la pollution :**

#### **• Rejets liquides :**

Décret n°85-56 relatif à la réglementation des rejets dans le milieu récepteur : exige le traitement préalable des eaux usées pour les rendre conformes à la norme NT 106.02 et fixe les conditions d'octroi des autorisations des rejets.

Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur.

#### **• Qualité de l'air :**

- Norme NT 106.04 fixant les valeurs limites pour différents polluants dans l'air ambiant, notamment les particules en suspension dont les valeurs limites pour la santé publique ne doivent pas dépasser 80 µg /m<sup>3</sup> (Moyenne annuelle) et à 260 µg/m<sup>3</sup> (Moyenne journalière).

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

- Décret n° 2010-2519 du 28 septembre 2010, fixant les valeurs limite à la source des polluants de l'air de sources fixes : fixe les valeurs limites générales des polluants de l'air émis par les sources fixes (Annexe 1) et la valeur limite de concentration de poussières des unités de production de bitume ou d'autres matériaux pour l'enrobage des routes à 50mg/ m<sup>3</sup> (Annexe 2).

• **Nuisances sonores**

- L'arrêté municipal du 22 août 2000 fixant la réglementation de la lutte contre les nuisances sonores :

Type de zone	Seuils en décibels		
	Nuit	Période intermédiaire <sup>1</sup>	Jour
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aire de protection d'espaces naturels	35	40	45
Zone résidentielle suburbaine avec faible circulation du trafic terrestre, fluvial ou aérien	40	45	50
Zone résidentielle urbaine.	45	50	55
Zone résidentielle urbaine ou suburbaine avec quelques ateliers, centres commerces ou des voies du trafic importante	50	55	60
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles ou agricoles.	55	60	65
Zone à prédominance d'industrie lourde.	60	65	70

<sup>1</sup> La période intermédiaire : de 6h - 7h et de 20h - 22h

- Le **Code du Travail** : fixe le seuil limite en milieu de travail à 80 dB(A).

- La **loi n° 2006-54 du 28 juillet 2006**, modifiant et complétant le code de la route promulgué en 1999, a prévu un ensemble de dispositions pour lutter contre les nuisances sonores générées par les véhicules : i) interdiction de l'utilisation des générateurs de sons multiples ou aigus, ii) interdiction de l'échappement libre des gaz, iii) fixation des niveaux max de bruit pour chaque type de véhicule.

**Conditions et les modalités de gestion des déchets**

- **Loi n°96-41 du 10 juin 1996**, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination :

- Définit le cadre spécifique aux modes de gestion et d'élimination des déchets ainsi que les

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

dispositions relatives à : i) la prévention et la réduction de la production des déchets à la source ; ii) la valorisation, le recyclage et la réutilisation des déchets ; et iii) l'élimination des déchets ultimes dans les décharges contrôlées.

- Classe les déchets selon leur origine en déchets ménagers et déchets de chantier et selon leurs caractéristiques en déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes.
  - Interdit : i) l'incinération des déchets en plein air ; ii) le mélange des différents types de déchets dangereux avec les déchets non dangereux ; et iii) l'enfouissement des déchets dangereux et leur dépôt dans des lieux autres que les décharges et les centres autorisés.
  - Prévoit des dispositions pour la mise en place des systèmes de reprise de certains types de déchets tels que les huiles usagées et les déchets d'emballages, etc.
- Le décret n°2000 de 2339 du 10 octobre 2000 définit les déchets d'amiante ciment comme déchets dangereux et la loi 96-41 a fixé les conditions de contrôle, de gestion et d'élimination de ces déchets, notamment l'interdiction du dépôt et de l'enfouissement des déchets dangereux dans des lieux autres que les décharges qui leur sont réservées et les centres de stockage autorisé.
- Le décret du Ministère de la Santé de 2003 interdit la manipulation de l'amiante amphibole (amiante bleu).

### **La protection de la main d'œuvre et les conditions du travail**

- La législation relative aux conditions de travail (Loi n° 94-28 du 21 février 1994) établit une liste des maladies d'origine professionnelle et des travaux et substances susceptibles d'en être à l'origine (substances toxiques, hydrocarbures, matières plastiques, poussières, agents infectieux, etc.).
- Le CCAG applicable aux marchés publics de travaux :
- Soumet l'entrepreneur aux obligations résultant des textes de lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail (le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) doit fixer les modalités d'application des dispositions de ces textes).
  - Exige de l'entrepreneur d'aviser ses sous-traitants de leurs responsabilités quant à l'application desdites obligations.

### **Autres dispositions législatives et réglementaires**

- Loi n°97-37, fixant les règles organisant le transport par route des matières dangereuses afin

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

d'éviter les risques et les dommages susceptibles d'atteindre les personnes, les biens et l'environnement.

- Décret n°90-2273 définissant le règlement intérieur des contrôleurs de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE).
- Décret n°68-88 définissant les conditions d'ouverture d'un établissement dangereux, insalubre ou incommode.
- Décret n° 2002-693, fixant les conditions et les modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres usagés en vue de garantir leur gestion rationnelle et d'éviter leur rejet dans l'environnement.
- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005, fixant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## ***IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX :***

Chaque projet d'aménagement présente des aspects environnementaux et sociaux qui génère des impacts positifs ou négatives du au différentes activités projeté de ces composantes dans la zone d'influence du projet (environnement naturel, cadre de vie, santé et salubrité Publique, sites bénéficiant d'une protection juridique, mode de vie, revenus, biens immobiliers des bénéficiaires ou des personnes susceptibles d'être affectées par les sous projets, restriction d'accès des habitants aux services publics, logements, commerce, etc.).

Les projets d'aménagement des voies urbains sont caractérisé par un ensemble D'impact sur l'environnement prévisible et facilement maitrisable et qui sont limité dans le temps et dans l'espace ce qui facilite la mise au point et l'application des mesures D'atténuation de ces impacts soit durant la phase des travaux ou durant la phase d'exploitation.

### **I. Les impacts positifs générer par le projet :**

#### **1. Les acquisitions des terres :**

Aucun problème foncier n'est prévu dans le cadre du présent projet vue que tous ces entités sont implantées à l'intérieur de PAU donc dans des terrains appartenant au domaine communal.

Il n'y a pas donc de d'impact sociaux liés à l'acquisition des terres.

#### **2. Création de l'emploi :**

Les travaux de construction et rénovation des voiries auront un impact positif sur l'activité économique dans la zone du projet. En effet, les travaux vont générer un certain nombre d'emplois directs ou indirects dans la zone du projet.

#### **3. Amélioration économique et des conditions de vie :**

Le projet permettra de renforcer l'accès durable aux infrastructures pour les populations des zones d'intervention et de fournir des avantages sociaux significatifs aux bénéficiaires en améliorant leurs conditions de vie et leur environnement.

#### **4. Protection contre l'insalubrité des quartiers :**

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

Le projet de drainage des eaux pluviales vise à faire face à l'insalubrité du quartier, sujets à des inondations, des eaux stagnantes et à l'érosion, tout particulièrement en saison hivernale.

### **5. Amélioration de l'infrastructure urbaine :**

L'amélioration des voiries dans les zones d'intervention permettra de :

- Fluidifier le trafic et rendre les déplacements moins onéreux,
- Rendre la circulation piétonne et routière plus aisée et sécurisée en toute saison,
- Renforcer les échanges intra et inter-quartier,
- Faciliter la collecte des ordures ménagères (facilité d'accès des engins de collecte),
- Réduire les poussières émises par la circulation des véhicules dans les rues,
- Réduire de l'usure et la dégradation des véhicules à moteurs.
- Protéger contre l'insalubrité des quartiers.

## **II. Les impacts négatifs générés par le projet :**

Ces impacts varient en fonction des différentes phases du projet, qui sont :

### **1. L'installation et la préparation du site des travaux :**

Dans le cadre des travaux de construction et de rénovation des voiries dans la commune de Sidi Bouzid, il est nécessaire d'installer un site provisoire pour l'installation et la préparation du chantier. Ce site va contenir le matériel nécessaire pour la réalisation des travaux et les équipements à installer.

### **2. Le terrassement et préparation des emprises :**

Cette étape inclut la préparation pour le démarrage des travaux et ce par décapage des matériaux inertes, l'extraction des déblais ordinaires, la préparation de l'emprise des travaux, le dégagement des matériaux excavés de l'emprise des travaux, la réalisation des niveaux finis des voiries données sur plans avant la mise en place du corps des chaussées.

### **3. La réalisation des travaux :**

Cette étape consiste à la mise en place d'une couche de fondation en grave concassée 0/31.5, d'une couche de base en grave concassée 0/20, une couche de béton bitumineux, la mise en place des bordures de trottoir T2, des caniveaux latéraux CS2 et centraux CC2, et le revêtement des trottoirs autobloquants

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

### **III. Les impacts durant la phase d'installation et de préparation du site du projet :**

Certains impacts négatifs (bruits, poussières, etc.) et les mesures d'atténuation y afférentes sont semblables à ceux décrits dans la section suivante concernant le dégagement des emprises. D'autres impacts négatifs peuvent être générés par les fuites de carburants et Autres produits chimiques stockés, la production d'eaux usées, de déchets ménagers et des déchets issues de l'entretien et la réparation des engins (huiles usagées, filtres, etc.).

### **IV. Les impacts durant la phase de terrassements et la réalisation des travaux :**

#### **1. Impacts sur le milieu socio-économique :**

❖ Impact sur l'activité économique de la zone du projet :

Les travaux de construction et rénovation des voiries peuvent gêner les activités commerciales et de service. Cet impact est jugé faible vu que la majorité des zones d'intervention sont des zones résidentielles.

❖ Impact sur la population :

Les travaux vont générer une perturbation de l'activité de la population locale et les activités. C'est un impact jugé généralement faible et qui va être éliminé avec la fin des travaux.

❖ Impact sur l'agriculture :

Les zones du projet sont en plein milieu urbain dépourvu des terrains agricoles. Donc, il n'y aura pas d'impact négatif sur l'agriculture.

❖ Impact sur les sites archéologiques :

Suite à une investigation, il n'y a pas des vestiges archéologiques ou des sites à intérêt historique dans les zones d'investigation. Toutefois, en cas de découverte des vestiges archéologiques pendant la phase des travaux, des mesures de préservation seront prises.

❖ Impact sur la sécurité routière :

Pendant les travaux, la circulation sera perturbée par les mouvements des camions et engins de travaux et même par les travaux routiers proprement dit. Cependant les travaux d'ouverture des tranchées pour le réseau de drainage pourront conduire à la destruction des accès riverains ce qui augmente les difficultés de mobilités pour la population locale.

C'est un impact local et a faible étendu et qui peut être dépassé par la bonne organisation des travaux dans le chantier et en respectant les notions de sécurité dans

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

travaux.

❖ Impact sur les infrastructures et constructions :

Les travaux de réhabilitation des voiries et des réseaux de drainage auront un effet négatif temporaire sur les infrastructures existantes. En effet, certaines infrastructures et constructions existantes (poteau électrique, réseau eau potables, réseau téléphonique et bordures des constructions...) peuvent être soumises à des dégâts temporels dans les zones d'emprises des voiries et réseau de drainage si des précautions ne sont pas prises en compte.

❖ Impact sur la santé et sécurité publique :

Les travaux peuvent générer des impacts négatifs temporaires qui peuvent être en particulier :

- Les nuisances sonores dues à la mobilisation et au fonctionnement des équipements,
- Du chantier et à la présence d'engins de terrassements,
- Les vibrations dues aux matériels de travail,
- Les émissions de poussières liées aux travaux de terrassements des tranchées ;
- Les accidents de travail liés aux vitesses des véhicules et engins de chantier ou encore
- Aux pratiques dangereuses de certains chauffeurs durant les travaux,
- Des accidents des chutes des piétons ou des ouvriers dans les faussés du chantier.

## 2. Impacts de la poussière :

Les travaux de terrassement, de transports et de déchargement des matériaux de construction, de gestion des déchets, de démolition, etc. constituent de sources potentielles d'émissions de poussières. Ils peuvent être à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des riverains et présenter un risque sanitaire pour les personnes vulnérables.

## 3. Impacts du bruit :

En plus des poussières, les nuisances sonores constituent un facteur potentiel d'impact lié aux travaux ((Utilisation d'équipements bruyants : Marteaux piqueurs, compresseurs, etc.) et peuvent constituer une importante gêne pour les riverains, perturber leur tranquillité ou leurs activités quotidiennes, notamment au niveau des hôpitaux, écoles, etc.

## 4. Impacts des déchets de chantier :

Un chantier produit divers types de déchets, de quantités variables, provenant des travaux de terrassement, de construction des ouvrages, d'entretien des engins, des

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

baraquements, etc.,

Tous des déchets affectes l'environnement voisinant (la qualité de l'air, des sols et des eaux, dégrader le paysage, présenter des risques sanitaires, obstruer les ouvrages de drainage).

## 5. Impacts liés aux travaux de corps de chaussée :

Ces travaux comprennent :

- La mise en place du corps de chaussée (Répandage, arrosage et compactage des couches de chaussée), de la couche d'imprégnation ou d'accrochage et de la couche de roulement.
- Le ravitaillement en produits bitumineux à partir des usines (ou préparé sur chantier), en matériaux de construction.

Ces travaux sont susceptibles de générer beaucoup de poussières lors de déchargement des matériaux, des nuisances sonores émises par les engins et les Opérations de déchargement, des risques de pollution suite à un déversement accidentel de produits bitumineux.

## V. Les impacts durant la phase d'exploitation du projet :

Cette phase concerne la mise en service des voies revêtues et réseau de drainage.

### 1. Impacts sur le milieu physique

#### ➤ Qualité de l'air :

Aucune émission atmosphérique n'est à signaler durant la phase d'exploitation. Alors que l'aménagement des voiries aurait plutôt des impacts positifs sur la qualité d'air par la réduction des poussières émises par la circulation des véhicules dans des rues avec des chaussées aménagées.

L'arrêt de rejet des eaux usées brutes dans la fosse septique actuelle et l'extension du réseau d'assainissement permettront une amélioration de l'état de la qualité de l'air en évitant les mauvaises odeurs dans la zone de la fosse septique actuelle.

#### ➤ Paysage :

Toute intrusion de nouveaux éléments dans le champ visuel a un impact sur la qualité esthétique du paysage.

### 2. Impact Sur Le Milieu Socio-économique :

L'amélioration des voiries va augmenter les vitesses des engins motorisés ce qui a comme conséquence l'augmentation des risques d'accidents. L'importance de l'impact est jugée moyenne.

#### ➤ Sécurité routière :

Durant la phase exploitation, la réhabilitation de la voirie favorisera le trafic routier, ce qui aura comme conséquence un gain en temps pour la population locale. Il y aurait également un développement d'échanges et par suite l'amélioration du transport dans le quartier (public et privé). L'aménagement des voiries permettra aussi à :

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

- ✚ Faciliter l'accès vers Sidi Bouzid et le rendre plus accessible par certains

Équipements lourds ;

- ✚ Améliorer le trafic routier qui sera fluide ou les usagers des voies aménagées

Éviteront les pertes de temps dans leurs déplacements ;

- ✚ Permettre un approvisionnement plus aisé des zones d'interventions en produits de

Première nécessité

- ✚ Augmenter la fréquence de rotation des véhicules de collecte des ordures

Ménagères ;

- ✚ Assurer une économie des dépenses de réparation et d'entretien de leurs véhicules

Dont les pannes étaient liées à l'état dégradé des voies pour les automobilistes ;

- ✚ Assurer la sécurité des élevés et les citoyens par l'implantation des panneaux de signalisation routiers : Horizontale et verticale.

➤ **Sante et sécurité publique :**

Lors de la phase exploitation, l'aménagement des voiries à Sidi Bouzid offrira essentiellement :

- ✚ Une gestion meilleure de la collecte des ordures ménagères, ce qui va éviter la formation de dépôts anarchiques sur les voies et le bouchage des canalisations d'évacuation d'eaux usées et par conséquent d'éviter les risques sanitaires sur la population locale ;
- ✚ Des accès faciles permettant une meilleure gestion des procédures d'entretien des voiries et des divers équipements ce qui va induire l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ;
- ✚ Une amélioration du drainage des voiries par l'aménagement de pentes adéquates et rehaussement des points bas ce qui va éviter la stagnation des eaux de surface, et donc les risques de transmissions de maladies hydriques.

### **3. Émissions Atmosphériques**

Aucune émission atmosphérique n'est à signaler durant la phase d'exploitation. Alors que l'aménagement des voiries aurait plutôt des impacts positifs sur la qualité d'air par la réduction des poussières émises par la circulation des véhicules dans des rues avec des chaussées aménagées.

Le drainage des eaux pluviales permet l'évacuation des eaux pluviales vers leurs exutoires permettront une amélioration de l'état de la qualité de l'air en évitant les mauvaises odeurs dans la zone de stagnation.

### **4. Émissions De Bruit Et De vibration**

Pour ce projet, les bruits et émissions sonores ne sont pas posés.

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## 5. Population

Durant la phase exploitation, l'aménagement de la voirie favorisera le trafic routier, ce qui aura comme conséquence un gain en temps pour la population locale. Il y aurait également un développement d'échanges et par suite l'amélioration du transport dans le quartier (public et privé). En outre, les conduites du réseau de drainage seront ensouillées dans le sous-sol jusqu'à une profondeur de sécurité. Donc, l'impact sur les activités locales sera négligeable.

### ➤ Sol :

D'une manière générale, ce projet n'a aucun impact sur le sol.

### ➤ Vestiges archéologiques :

Durant la période d'exploitation du projet, aucun impact négatif ne sera manifesté sur les vestiges archéologiques.

## VI. Les mesures d'atténuation préconisées :

Chacun des impacts cités dans le chapitre précédent, nécessite la prise des mesures d'atténuation précoce afin de les gérer et les limiter.

Ces mesures de l'ordre générale pour un projet d'aménagement des voiries urbaines sont essentiellement récapitulées comme suit :

- Gestion des matériaux de terrassement et des divers déchets solides :

Les matériaux de terrassement seront stockés provisoirement dans un site approprié et ils seront réutilisés pour les besoins du chantier.

- Les déchets et les déblais excédentaires :

Seront collectés et transportés ailleurs vers un site approprié en commun accord avec les autorités compétentes.

- Gestion des rejets liquides :

Les rejets liquides du chantier seront collectés dans des citernes étanches (eau de toilette) et des fûts étanches (huiles usées et autres) et ils seront vidangés et transportés périodiquement vers les sites adéquats.

- Gestion des eaux de drainage :

L'entreprise des travaux prendra tous les dispositifs nécessaires durant le chantier pour éviter les stagnations locales et pour faciliter le drainage des eaux pluviales.

- Mesures pour les poussières et les dégagements gazeux :

L'entreprise des travaux prendra tous les dispositifs nécessaires durant le chantier pour éviter les dégagements des poussières et des gaz d'échappements des engins du chantier, par arrosage régulier du site de chantier et la couverture des bennes des camions transportant les

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

matières primaires ou les déblais du chantier. Ceci autre que la réalisation de l'entretien régulier des engins des travaux.

- Mesures relatives à la sécurité routière :

L'entreprise mettra en place un plan de circulation et des dispositifs de sécurité (panneaux de signalisation, déviations nécessaires, etc...) pour éviter tout dérangement du trafic routier et des accès des riverains dans la zone du projet et éviter les éventuels accidents.

- Mesures relatives à la santé et la sécurité publique :

La commune assurera avant le démarrage des travaux, une campagne de sensibilisation et d'information de la population sur le projet et sur la durée d'exécution.

Le chantier sera muni de tous les équipements de sécurité qui serviront pour les cas d'urgence aussi bien aux travailleurs du chantier qu'aux habitants proche des travaux.

Ces mesures d'atténuation préconisées seront détaillées dans le tableau suivants pour chaque phase des travaux :



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

### **1. Pan d'atténuation pendant la phase d'installation du Chantier**

L'entreprise doit regrouper tous ses équipements et facilités (Baraquements, locaux de gestion du chantier, engins mobiles et fixes, aires de stockage des matériaux de construction et des déchets solides, aires de stockage des carburants, de lubrifiants, etc.) dans l'emprise autorisée de l'installation du chantier et ne pas empiéter sur les espaces environnants.

A cet effet, elle doit préparer un plan précisant les emplacements, la nature et le nombre de baraquements nécessaires pour le bon déroulement du chantier et veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité.

L'entreprise doit effectuer les actions suivantes :

- Obtenir les autorisations d'occupation provisoire du terrain et établir un document légal avec ce dernier définissant les droits et les obligations de chaque partie),
- Clôturer le chantier et assurer le gardiennage et la signalisation des accès,
- Préparer un plan de situation et déterminer la superficie, les limites et le statut foncier du site choisi pour l'installation du chantier,
- Préparer un plan de masse des différents aménagements de l'installation du chantier (bureaux, campement, installation sanitaires et système d'évacuation des eaux usées, aires de stockage de matériaux de construction et l'ensemble du système de gestion des différents produits et déchets solides et liquides,
- Préparer un plan accès et de circulation des ouvriers, des piétons et usagers de la voirie objet du sous projet, précisant les déviations à effectuer, le balisage des aires des travaux, les passages réservés aux piétons et aux riverains, la signalisation de sécurité, etc.
- Collecter et gérer les eaux usées sanitaires conformément à la norme NT 106.002. Les eaux usées seront collectées dans une fosse septique étanche, vidangée régulièrement dans les infrastructures d'assainissement conformément aux conditions définies par l'ONAS et après son accord.
- Prévoir des conteneurs pour la collecte des déchets solides (ménagers et autres) et les évacuer quotidiennement vers la décharge contrôlée,
- Aménager les aires de stockage des déchets et des matériaux de construction à l'abri des vents et des eaux de ruissellement,
- Assurer un stockage sécurisé des produits chimiques, produits inflammables dans des fûts étanches et les éloigner des sources d'étincelles ou de feu pour éviter les risques de fuites, d'incendie et de pollution accidentelle,
- Stocker le carburant dans des réservoirs étanches, placés dans un bac de rétention et assurer la disponibilité de dispersants et matériel d'intervention pour faire face aux fuites / déversements accidentels et contenir rapidement les éventuelles pollutions,
- Collecter les huiles usagées et les filtres de vidange dans des un conteneur spécifique et les livrer régulièrement aux entreprises de collecte et de régénération autorisées



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

**2. Plan d'atténuation pendant la phase travaux :**

Facteurs d'impact	Impact	Plan d'action	Réglementation	Calendrier de la mise en œuvre	Responsable	Coûts / Financement
Emissions atmosphériques (poussières, gaz d'échappement des engins)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des habitants</li> <li>- Risques sanitaires pour les personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arroser les zones exposées au vent, les zones de stockage des matériaux de construction et des déblais, des pistes ouvertes, les itinéraires et les zones fréquentées par les camions en raison de 2 fois par jour, (à augmenter en cas de nécessité);</li> <li>- Couvrir les bennes des camions qui transportent des matériaux de construction, des déblais et des déchets ;</li> <li>- Limiter la vitesse de circulation des engins à 20 km/h ;</li> <li>- Réduire au maximum les zones de stockages des déblais ;</li> <li>- Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues ;</li> <li>- Evacuer quotidiennement les déblais excédentaires et des déchets de fraisage vers une décharge contrôlée ou vers un site autorisé ;</li> <li>- Entretenir régulièrement les engins et les équipements (changement des filtres, vidanges des lubrifiants, contrôle de la pression des pneus..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Normes de la qualité de l'air ambiant NT 106.004</li> <li>-Clauses contractuelles définies dans le DAO et le marché travaux</li> </ul>	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES ) sous la responsabilité de la municipalité	Inclus dans les Coûts des travaux



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

Bruit et vibration	Nuisances sonores et Vibration générée par les engins de transport et de terrassement et la réalisation D'enrobage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les séances de travail entre 8H et 17H;</li> <li>- Utiliser les équipements les moins bruyants (dans la limite de 80 dB);</li> <li>- Élaborer un programme d'entretien des équipements ;</li> <li>- Éloigner suffisamment les machines bruyantes des zones résidentielles ;</li> <li>- Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans le quartier ;</li> <li>- veillez que les travailleurs pour utiliser correctement les équipements du chantier afin de réduire au minimum le bruit et la vibration.</li> </ul>	Arrêté du Maire président de la Municipalité de Tunis fixant la valeur limite : 80 db	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune	Inclus dans les Coûts des travaux
Rejets liquides : Des rejets liquides du chantier	la contamination des eaux et du sol La dégradation du cadre de vie	<p align="center">Pour les rejets liquides du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter les huiles usagées dans des futs étanches ;</li> <li>- Livrer régulièrement les huiles collectées aux collecteurs autorisés par le ministère de l'environnement.</li> <li>- Livrer les autres déchets liquides vers une station d'épuration.</li> </ul>	Lois cadre relatif à la gestion des déchets liquides et DAO	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune	Inclus dans les Coûts des travaux



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des déchets de Matériaux inaptes de décapage</li> <li>- Des déchets de l'extraction des déblais ordinaires de décaissement</li> <li>- Des déchets de produit naturels</li> <li>- Des déchets de construction</li> <li>- Des déchets industriels</li> <li>- Des déchets organiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stocker provisoirement les déblais et les déchets de fraisage sans que ces derniers puissent gêner la circulation des eaux, le trafic routier et le passage des riverains ;</li> <li>- Réutiliser les déblais excavés et les déchets de fraisage pour les travaux du drainage et des voiries.</li> <li>- Procéder les travaux par petit tronçon pour éviter les longues accumulations des déblais sur les pistes et les routes existantes.</li> <li>- Evacuer les déblais excédentaires et les déchets de fraisage inutiles vers une décharge contrôlée ou un site autorisé;</li> <li>- Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction ou les déchets de fraisage au niveau des rues ;</li> <li>- Ne pas mélanger les déchets de chantier pour les trier et les stocker provisoirement sur site, dans des endroits adéquat aménagés à cet effet et livrés aux recycleurs autorisés ou à une décharge contrôlée dans les plus brefs délais.</li> <li>- Placer des conteneurs, en nombre suffisant, pour ordures ménagères et les vider d'une manière régulière.</li> </ul>	Lois cadre relatif à la gestion des déchets solide et DAO	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune	Inclus dans les Coûts des travaux
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement au niveau de l'aspect paysager durant les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks, déchets... ;</li> <li>- Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur le site de chantier avec des hauteurs</li> </ul>	Dossier de l'appel d'offres.	Durant Toute la période des	L'entrepreneur (Responsable ES)	Inclus dans les Coûts des travaux

	travaux d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- limités pour éviter la gêne visuelle des riverains ;</li> <li>- Réutiliser les déblais excavés pour le remblayage et pour l'aménagement des voiries;</li> <li>- Evacuer les déchets impropres vers une décharge contrôlée;</li> <li>- Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin de chaque étape et à la fin des travaux</li> </ul>		travaux et à la fin du chantier	sous la responsabilité de la commune	
--	-----------------------	---	--	---------------------------------	--------------------------------------	--



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<p align="center">Population</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamiser l'activité économique du quartier</li> <li>- Perturbation provisoire de l'activité locale dans le quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et informer à l'avance la population locale à travers des moyens disponibles (banderoles, site web, contact direct d'El Omda, etc);</li> <li>- Installer toutes les signalisations nécessaires (nature des travaux, entreprise, maitres de l'ouvrage, durée des travaux, etc...);</li> <li>- N'autoriser l'accès au quartier qu'aux engins nécessaires à l'exécution des travaux;</li> <li>- Minimiser la durée des tranchées ouvertes, la largeur des fronts et prévoir les signalisations nécessaires ;</li> </ul>	<p align="center">Dossier de l'appel d'offres</p>	<p align="center">Durant Toute la période des travaux et à la fin du chantier</p>	<p align="center">L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune</p>	<p align="center">Inclus dans les Coûts des travaux</p>
<p align="center">Le sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de la pollution de sol</li> <li>- Risque d'érosion de sol</li> <li>- Risque de tassement de sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserver un espace pour le stockage des matériaux de construction et les divers déchets inaptes ;</li> <li>- Enlever et évacuer les déblais excédentaires et les déchets impropres vers une décharge contrôlée ;</li> <li>- Ne pas mélanger les déchets avec les terres arables pour éviter la réduction de fertilité des sols;</li> <li>- Réserver des futs et des zones de stockage des divers déchets polluants (hydrocarbures, huiles, etc....) afin de les évacuer vers une décharge contrôlée ;</li> <li>- s'assurer du bon état des engins pour éviter les Fuites des lubrifiants et du carburant.</li> <li>- Prévoir sur chantier le matériel nécessaire pour faire face aux accidents de déversement accidentel d'huiles minérales, carburant, etc....;</li> <li>- Aménager des aires réservées pour l'entretien des véhicules et engins ;</li> <li>- Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin des travaux ;</li> </ul>	<p align="center">Lois cadre relatif à la gestion des déchets solide et DAO</p>	<p align="center">Durant Toute la période des travaux et à la fin du chantier</p>	<p align="center">L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune</p>	<p align="center">Inclus dans les Coûts des travaux</p>



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation du trafic routier</li> <li>- Destruction des accès riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les dispositifs de sécurité et la signalisation routière nécessaire (panneaux de signalisation, etc.) sur les pistes ;</li> <li>- Maintenir les voies traversées en état de propreté (réparation des voiries dégradées) ;</li> <li>- Procéder par petit tronçons pour éviter la perturbation des circulations ;</li> <li>- Éviter les longues tranchées ouvertes ;</li> <li>- Respecter la capacité portante des voiries ;</li> <li>- Réparer immédiatement les dégâts causés durant travaux</li> </ul>	Clauses du marché Code de travail (Dispositions relatives à la santé et la Sécurité au travail) Code de la Route et Consignes de sécurité routières	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune	Inclus dans les Coûts des travaux
Infrastructures et constructions	Des dégâts temporels dans les zones D'emprises des voiries et réseau de drainage	Obtenir les plans des infrastructures existantes (SONEDE, ONAS, STEG, etc..) en concertation avec les services concernés ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les accidents et la dégradation des réseaux existants (SONEDE, ONAS, STEG, etc..) ;</li> <li>- Respecter des distances standards par rapport aux concessionnaires existant (STEG et SONEDE) ;</li> <li>- Réparer immédiatement tous les dégâts au niveau des infrastructures</li> <li>- Informer les services compétents pour toute découverte d'un réseau non signalé ;</li> <li>- Remblayer les fosses existantes pour éviter tout problème de stabilité du sol et des infrastructures adjacentes.</li> </ul>	Dossier de l'appel d'offres	Toute la période des travaux	L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune	Inclus dans les Coûts des travaux



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<p align="center">Santé et sécurité publique</p>	<p>Nuisances sonores Vibrations - Émissions de la poussière Accidents de travail Accidents routières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les heures d'expositions des travailleurs aux bruits ;</li> <li>- Fournir pour ouvriers le matériel de sécurité (casques, gants, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles adéquat, etc....) et exiger que les travailleurs et toutes personnes autorisées à accéder aux zones des travaux, les portent sur chantier</li> <li>- Mettre en place un dispositif de premiers secours (matériels de soin, médicaments, boîte de pharmacie) moyens de communication et de transport, d'évacuation en cas d'accidents ;</li> </ul>	<p>Clauses du marché Code de travail (Dispositions relatives à la santé et La sécurité au travail) Code de la route et consignes de sécurité Routières</p>	<p>Avant le démarrage et durant toute la période des travaux</p>	<p>L'entrepreneur (Responsable ES) sous la responsabilité de la commune</p>	<p>Inclus dans les Coûts des travaux</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et former les personnels sur les risques des accidents de travaux et sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité ;</li> <li>- Minimiser la durée des tranchées et fouilles ouvertes afin d'éviter les accidents en mettant des signalisations nécessaires, gardes corps, passages sécurisés pour les piétons, ;</li> <li>- Clôturer, gardienner et signaler le chantier ;</li> <li>- Obliger l'entrepreneur de désigner un responsable ES du chantier ;</li> </ul>				



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT  
DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025**  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

**3. Plan d'atténuation pendant la phase d'achèvement des Travaux :**

<b>Facteurs d'impact</b>	<b>Impact</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Réglementation</b>	<b>Calendrier de la mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Coûts / Financement</b>
Démantèlement des installations du chantier et fermeture du chantier	Séquelles des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des aires des travaux et d'installation du chantier</li> <li>• Enlèvement de tous les déchets et leur évacuation vers les sites d'élimination autorisés</li> <li>• Réparation des dommages causés par les travaux aux ouvrages et constructions existantes</li> <li>• Enlèvement et remplacement des sols pollués (À évacuer vers les sites d'élimination autorisée)</li> <li>• Remise en état des lieux</li> <li>• Consigner toutes ces mesures et les réserves éventuelles dans le PV de réception des travaux</li> </ul>	Loi cadre relative à la gestion des déchets et ses textes D'application Clauses du marché relatives à la réception des travaux	Avant la réception provisoire des travaux	Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)	Inclus dans les Coûts des travaux

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b> Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

#### 4. Plan d'atténuation pendant la phase exploitation :

Phases	Impacts	Mesure d'atténuation	Réglementation	Calendrier	Responsabilité	Coût
Collecte insuffisante des déchets solides ou d'ordures ménagères	Obstruction des réseaux de drainage superficiel, mauvaises odeurs issues des eaux stagnantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte quotidienne des déchets ménagers</li> <li>- Information et sensibilisation des riverains</li> <li>- Application des mesures coercitives à l'encontre des contrevenants en cas de rejets illicite de déchets (Notamment les déchets de construction)</li> </ul>	Réglementation et normes de gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque jour</li> <li>- Au moment du constat de l'infraction</li> </ul>	Point focal, Service de la voirie de la commune  Police municipale	Budget de fonctionnement de la commune
Signalisation routière, invisible, ou inexistante,	Risques d'accidents, dangers pour les piétons, notamment les enfants et les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et mise en œuvre d'un programme de maintenance</li> <li>- Contrôle de l'état de la chaussée, des caniveaux, des équipements (Panneaux de signalisation, feux de circulation, etc.)</li> <li>- Réparation des ouvrages dégradés, remplacement des équipements vétustes, etc.</li> </ul>	Règlements de la circulation, Consignes de Sécurité, Programme de Maintenance	Au moins 1 fois/an et à chaque constat de dégradation	Point focal Service de voirie de la commune	Budget de fonctionnement de la commune
Dégradation de la couche de roulement	Risques d'accidents, dégâts pour les véhicules, Désagréments pour les usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de la couche de roulement</li> </ul>	Spécifications et normes techniques	1 fois tous les trois ans	Point focal Service de voirie de la Municipalité	Budget de la commune

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## ***PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE***

Le PGES du projet d'aménagement des voiries dans la commune de Sidi Bouzid comprend un plan d'atténuation, un plan de suivi environnemental et un plan de renforcement des capacités et de formation.

Sur la base des impacts identifiés d'une part, et les mesures d'atténuation définies pour les minimiser d'autre part, on se propose dans cette partie d'élaborer un plan d'atténuation qui va définir les responsabilités et les coûts des mesures d'atténuation pendant les travaux et la phase d'exploitation du projet.

Ensuite, un plan de suivi environnemental sera établi afin de garantir le suivi et la mise en œuvre de plan d'atténuation.

Enfin, le plan de renforcement des capacités qui est bien évidemment nécessaire pour garantir la bonne implémentation du présent PGES.



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

## I. Plan d'atténuation des impacts en phase de chantier :

### 1. Plan d'atténuation en phase de conception du projet :

Composante du projet	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation / Norme	Cout
DAO / PPM	Liés au non-respect du PGES	Prise en considération du PGES dans la conception du projet et l'intégrer dans le Dossier de l'appel d'offres.	Avant le lancement de l'AO	Point focal : la commune de Sidi Bouzid	Clauses contractuelles définies dans le DAO et le marché travaux	Inclus dans le cout des études
Voirie : étude de réhabilitation et de construction	- Dégradation prématurée de la voirie. - Stagnation des eaux	Proposition de recommandations à prendre en considération dans la conception de la voirie pour prévenir les risques de stagnation des eaux et de la dégradation prématurée de la voirie.	Phase APD	Bureaux d'études chargés de la conception et du PGES  Point focal : la commune de Sidi Bouzid	Normes de l'hydraulique Routière	

Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de conception

### 2. Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction :

Composante du projet	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation / Norme	Cout
Installation de chantier (base de vie)	Occupation temporaire des sols	Etablissement d'un contrat avec le propriétaire du terrain	Avant le démarrage des travaux	Entreprise	Code des contrats et des obligations	Inclus dans le cout des travaux
		Préparation d'un plan d'installation de chantier			Guide technique CPSCL « Module 5 installation du chantier ».	



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

	Installation d'une centrale à béton ou a enrobés En cas où l'entreprise a choisi de mettre en place une centrale à béton et/ou à enrobés sur le chantier	Obtention de l'avis favorable de l'ANPE	Avant le démarrage des travaux	Entreprise	Décret n°2005-1991 relatif à l'EIE	
Elargissement de l'emprise	Arrachage des arbres	Obtention d'une autorisation d'arrachage ou d'abattage d'oliviers auprès des autorités compétentes : gouverneur, CRDA	Avant le démarrage des travaux	Entreprise en coordination avec le CRDA	Loi n°2001-119 fixant les conditions de l'arrachage ou l'abattage des oliviers	Inclus dans le cout des travaux
Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction						

**3. Plan d'atténuation dans la phase d'exécution des Travaux :**

Facteur d'impact	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation	Cout
<p><u>Emissions atmosphériques :</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Circulation des engins de chantier</p> <p>Stockage des matériaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des habitants.</li> <li>Risques sanitaires pour les personnes vulnérables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrosage des zones exposées au vent, des zones de stockage des matériaux de construction et des déblais, des pistes ouvertes, des itinéraires fréquentés par les camions 2 fois/jour (à augmenter en cas de nécessité).</li> <li>Bâchage des bennes des camions qui transportent des matériaux de construction et des déchets.</li> <li>Limiter la vitesse de circulation des engins à 20 km/h.</li> <li>Réduire les zones de stockages des déblais.</li> </ul>	Toute la période des travaux	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Normes de la qualité de l'air ambiant NT 106.004</li> <li>Clauses contractuelles définies dans le DAO et le marché travaux</li> </ul>	Inclus dans le cout des travaux



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues.</li> <li>• Evacuer quotidiennement les déblais excédentaires vers une décharge contrôlée ou vers un site autorisé.</li> <li>• Entretenir régulièrement les engins et les équipements (changement des filtres, vidanges des lubrifiants, pression des pneus..).</li> </ul>				
<p><u>Bruit et Vibration</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Circulation des engins de chantier</p>	<p>Nuisances sonores et vibration générées par les engins de transport et de terrassements et la réalisation d'enrobage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les séances de travail entre 8h et 17h.</li> <li>• Utiliser les équipements les moins bruyants (dans la limite de 80 dB).</li> <li>• Élaborer un programme d'entretien des équipements.</li> <li>• Éloigner suffisamment les machines bruyantes des zones résidentielles.</li> <li>• Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans la zone du projet.</li> <li>• veillez que les travailleurs pour utiliser correctement les équipements du chantier afin de</li> </ul>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<p>Arrêté du Maire président de la Municipalité de Tunis fixant la valeur Limite à 80 db</p>	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**  
**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

		réduire au minimum le bruit et la vibration.				
<p><u>Déchets solides</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Stockage des divers déchets de chantier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation du cadre de vie</li> <li>• Gêne de la circulation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutiliser les déblais excavés pour les travaux des voiries.</li> <li>• Procéder les travaux par petit tronçon pour éviter les longues accumulations des déblais sur les pistes et les routes existantes.</li> <li>• Evacuer les déblais excédentaires et inaptes vers une décharge contrôlée</li> <li>• Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues et devant les habitations et les locaux de commerce.</li> <li>• Ne pas mélanger les déchets de chantier pour les trier et les stocker provisoirement sur site, dans des endroits adéquats aménagés à cet effet et livrés aux recycleurs autorisés ou à une décharge contrôlée dans les plus brefs délais.</li> <li>• Placer des conteneurs, en nombre suffisant, pour ordures ménagères et les vider d'une manière régulière.</li> </ul>	Toute la période des travaux	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.</li> <li>• Décret n° 2000-2339 du 10 octobre 2000, fixant la liste des déchets dangereux.</li> </ul>	Inclus dans le cout des travaux



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<p><u>Rejets liquides du chantier :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La contamination des eaux et du sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter les huiles usagées dans des futs étanches et les livrer aux collecteurs autorisés (SOTULUB).</li> </ul>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux</li> </ul>	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>
<p>Stockage des hydrocarbures, huiles et produits bitumeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dégradation du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une convention avec une station-service pour l'entretien et la maintenance des engins du chantier.</li> <li>• Equiper tous les stockages des produits liquides par des cuvettes de rétention.</li> <li>• Eviter le ravitaillement des engins sur section.</li> </ul>			<p>déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.</p>	



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<p><u>Ressources en eau (superficielles et profondes)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La perturbation du drainage superficiel des eaux pluviales.</li> <li>• Contamination des eaux pluviales et des sols par les hydrocarbures, les huiles et les produits bitumeux</li> </ul>	<p><b><u>Pour les eaux superficielles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter l'accumulation des terres sur les bordures des voiries et mettre les terres décapées dans les zones basses.</li> <li>• Remblayer les tranchées et la remise à leur topographie initiale avant travaux pour empêcher la formation des obstacles devant l'écoulement superficelle des eaux pluviales.</li> <li>• Restaurer et nettoyer les sites de chantier en rétablissant le profil original de la topographie des sols.</li> <li>• Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales sur site.</li> </ul> <p><b><u>Pour les eaux souterraines :</u></b></p>	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code des eaux</li> <li>•</li> </ul>	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>
---	--	---	-------------------------------------	--	--	--



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la réalisation d'entretien des engins et des équipements du chantier.</li> <li>• Etablir une bonne gestion des déchets solides et des rejets liquides dans la zone du projet.</li> <li>• Mettre en place le matériel nécessaire pour intervenir rapidement en cas des accidents de déversement accidentel d'huiles minérales, du carburant.</li> </ul>				
<p align="center"><u>Travaux de démolition et de construction de la voirie :</u> Impact sur le paysage et le cadre de vie</p>	<p align="center">Changement au niveau de l'aspect paysager durant les travaux d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de l'installation du chantier,</li> <li>• Mise en place des panneaux de signalisation temporaire.</li> <li>• Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks (déchets et matériaux).</li> <li>• Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur le site de chantier avec des hauteurs limités pour éviter la gêne visuelle des riverains.</li> <li>• Evacuer, à la fin de la journée, les déchets vers le site choisi par la commune.</li> <li>• Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin.</li> </ul>	<p align="center">Toute la période des travaux</p>	<p align="center">Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.</li> <li>• Clauses du marché</li> </ul>	<p align="center">Inclus dans le cout des travaux</p>



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

<p align="center"><u>Sécurité routière</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation du trafic routier</li> <li>• Destruction des accès riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les dispositifs de sécurité et la signalisation routière nécessaire (panneaux de signalisation, etc.) dans les zones d'intervention.</li> <li>• Maintenir les voies traversées en état de propreté (réparation des voiries dégradées).</li> <li>• Procéder par petit tronçons pour éviter la perturbation des circulations.</li> <li>• Éviter les longues tranchées ouvertes.</li> <li>• Respecter la capacité portante des voiries.</li> <li>• Réparer immédiatement les dégâts sur la voirie causés durant travaux.</li> <li>• Organisation de la circulation des engins de transport en dehors des horaires de pointe pour prévenir la perturbation du trafic routier.</li> <li>• Information, sensibilisation et sanction des conducteurs contrevenants</li> </ul>	<p align="center">Toute la période des travaux</p>	<p align="center">Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clauses du marché</li> <li>• Code de la route</li> </ul>	<p align="center">Inclus dans le cout des travaux</p>
--	---	---	--	---	---	---



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

<p align="center"><u>Réseaux de concessionnaires</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégâts des réseaux</li> <li>• Coupure du réseau téléphonique, d'eau potable, d'électricité, gaz ou d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir les plans des réseaux existants (SONEDE, ONAS, STEG, en concertation avec les services concernés.</li> <li>• Éviter les accidents et la dégradation des réseaux existants.</li> <li>• Respecter des distances standards par rapport aux réseaux existants</li> <li>• Informer les services compétents pour toute découverte d'un réseau non signalé.</li> </ul>	<p align="center">Avant la phase des travaux</p> <p align="center">Toute la période des travaux</p>	<p align="center">Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clauses du marché</li> </ul>	<p align="center">Inclus dans le cout des travaux</p>
<p>Démantèlement des installations du chantier et fermeture du chantier</p>	<p>Séquelles des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des aires des travaux et d'installation du chantier</li> <li>• Enlèvement de tous les déchets et leur évacuation vers les sites d'élimination autorisés</li> <li>• Réparation des dommages causés par les travaux aux ouvrages et constructions existantes</li> <li>• Enlèvement et remplacement des sols pollués (À évacuer vers les sites d'élimination autorisée)</li> <li>• Remise en état des lieux</li> <li>• Consigner toutes ces mesures et les réserves éventuelles dans le PV de réception des travaux</li> </ul>	<p align="center">Avant la réception provisoire des travaux</p>	<p align="center">Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)</p>	<p align="center">Loi cadre relative à la gestion des déchets et ses textes D'application Clauses du marché relatives à la réception des travaux</p>	<p align="center">Inclus dans les Coûts des travaux</p>

**Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de travaux**



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

**4. Plan d'atténuation pendant la phase d'exploitation :**

Facteur d'impact	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation	Coût
Dégradation de La couche de roulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques d'accidents,</li> <li>• Dégâts pour les Véhicules</li> <li>• Désagréments pour les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et mise en œuvre d'un programme de maintenance des voiries.</li> <li>• Renouvellement de la couche de roulement.</li> </ul>	Au moins une fois par an et à chaque constat de dégradation	Service de voirie de la commune	Spécifications et Normes techniques	Budget de la commune
Signalisation routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques d'accidents, Dangers pour les piétons, notamment les Enfants et les personnes âgées.</li> <li>• Dégâts pour les véhicules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et mise en œuvre d'un programme de maintenance de la signalisation routière.</li> <li>• Contrôle de l'état des panneaux de signalisation.</li> <li>• Remplacement des panneaux endommagés</li> </ul>	Au moins une fois par an et à chaque constat de dégradation	Service de voirie de la commune	Code de la route	Budget de la commune

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## **II. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL :**

Le programme de suivi environnemental décrit les mesures prises afin de vérifier la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues dans l'étude d'impact et pour lesquelles persisteraient des incertitudes.

Le rôle du suivi environnemental est donc primordial puisqu'il permet d'augmenter les connaissances, de réduire les incertitudes, d'améliorer les outils et les dispositifs d'atténuation afin de protéger l'environnement naturel et humain du projet.

Ce plan s'étend de la phase chantier et aussi pendant la phase d'exploitation.

Le tableau suivant illustre le plan de suivi environnemental à suivre durant toutes les phases des travaux projetés :



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**  
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25  
Rév. : 1

**1. Plan de suivi environnemental – Phase de construction :**

Activités, paramètre de suivi	Lieux	Calendrier Fréquence	Normes, réglementation	Responsables	Coûts, financement		
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité	Conformément au Plan d'atténuation			Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux		
Suivi de la qualité de l'air (constat sur terrain, analyse de la concentration de particules dans l'air en cas de plainte)	Aire des travaux Façades des habitations	Quotidienne	NT 106-004				
Suivi du niveau de bruit (constat sur terrain, mesure du niveau du bruit en cas de plainte)			Arrêté du Président de la municipalité Maire de Tunis				
Suivi des événements accidentels et des interventions	Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	Plan d'intervention				
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Siège de la Commune	Mensuel	MGP			Point focal (CL)	-
Préparation de rapports de suivi	Commune	Mensuel Trimestriel	Modèle de rapport préparé par la CPSCL			Responsable PGES (CL) Point focal (CL)	-

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>	Date : 12/02/2026
	<b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## 2. Plan de suivi environnemental – Phase d’exploitation et maintenance :

Activités, paramètre de suivi	Lieux	Calendrier Fréquence	Normes, réglementation	Responsables	Coûts, financement
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité	Conformément au Plan d'atténuation			Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)	Budget CL/ONAS
Suivi des événements accidentels et des interventions	Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	Suivi visuel	CL (Point focal) ONAS Service exploitation	Budget CL et ONAS
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Commune (siège)	Mensuel	MGP	Point focal (CL)	-
Préparation de rapports de suivi	Commune	Mensuel Trimestriel	Modèle de rapport préparé par la CPSCL	Responsable PGES (CL) Point focal (CL)	-

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

### III. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITES :

Pour garantir la mise en œuvre du PGES il est nécessaire d'évaluer les capacités de la commune et des autres intervenants, et déterminer les actions de formation et d'assistance technique et de renforcement nécessaire.

Le programme de renforcement des capacités proposé est adapté aux capacités existantes de la commune et de ses besoins.

Le programme de renforcement de capacités comporte :

- ❖ Les actions à mettre en œuvre pour les lever les déficits liés à l'exercice des compétences,
- ❖ Les bénéficiaires : le personnel technique et administratif de la commune, les usagers,
- ❖ Le calendrier de déroulement des actions de formation et de sensibilisation et l'organisme chargé.

Le tableau suivant récapitule le programme de renforcement des capacités de ce projet :

Action	Bénéficiaires	Organisme chargée de la mise en œuvre	Calendrier	Durée	Cout
Atelier de formation sur la mise en œuvre du PGE et du plan de surveillance et suivi	Le personnel des structures impliquées dans la gestion de ce projet	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	2j	Gratuit
Atelier de formation sur la gestion des déchets et des risques sur le chantier	Personnel technique	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	1j	Gratuit
Campagne de sensibilisation	Les usagers	Commune	Avant le démarrage des travaux	Hebdomadaire	Gratuit
Assistance technique pour le suivi de la mise en œuvre du PGE	Responsable PGES	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	3j	Gratuit
Désignation d'une entreprise privée spécialisée dans les travaux d'entretien de la voirie et du curage des réseaux d'eaux pluviales.	Commune	Commune	Avant la saison pluvieuse	-	Marché public

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

## ***COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE***

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) relatif au projet d'étude d'aménagement des voiries à la commune de Sidi Bouzid, une consultation publique a été organisée afin d'assurer une participation effective des parties prenantes. À cet effet, une réunion avec les citoyens des zones d'intervention s'est tenue **le 11 février 2026 au siège de la commune de Sidi Bouzid.**

Les participants sont répartis comme suit :

	<b>Participants</b>	<b>Dont Femmes</b>	<b>Dont Hommes</b>
<b>Nb Total</b>	22	1	21
<b>Pourcentage</b>	100%	4%	95%

Les invitations ont été effectuées par les services de la commune en utilisant les moyens suivants :

- Par contact direct.
- Par des invitations personnelles des habitants et des représentants des quartiers et des entreprises de travaux
- Annonce sur la page Facebook de la commune

Lors de cette consultation publique, une présentation a été communiquée aux participants, décrivant les différentes composantes du projet, les zones d'intervention concernées ainsi que les plans d'action prévus durant les phases d'exécution et d'exploitation. Cette présentation a permis de mieux éclairer les parties prenantes sur le contenu du projet et les mesures envisagées, tout en facilitant les échanges et la compréhension des enjeux environnementaux et sociaux associés.

Cette démarche a permis d'informer les populations concernées et les acteurs institutionnels sur les composantes du projet, tout en recueillant leurs avis, préoccupations et recommandations concernant les impacts environnementaux et sociaux potentiels. Les échanges engagés ont contribué à mieux identifier les enjeux locaux, à affiner l'analyse des impacts et à proposer des mesures d'atténuation adaptées aux réalités du terrain. En outre, cette consultation vise à renforcer l'acceptabilité sociale du projet, à prévenir d'éventuels conflits et à garantir la transparence du processus décisionnel, conformément aux exigences réglementaires en vigueur

Lors de la consultation publique, les citoyens ont exprimé une appréciation globalement positive des zones d'intervention prévues. Ils ont néanmoins insisté sur la nécessité de respecter strictement les normes de sécurité en vigueur, aussi bien pendant qu'après l'exécution des travaux par l'entreprise. Les

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

participants ont également manifesté leur compréhension du contexte du projet ainsi que leur disposition à collaborer avec les différentes parties prenantes, notamment durant la phase d'exécution.

Par ailleurs, la majorité des citoyens, originaires de la piste Ettouila, ont mis en avant les difficultés liées à l'état actuel de cette piste, particulièrement en période de pluviométrie où elle devient difficilement praticable. À ce titre, ils ont proposé l'extension du linéaire des travaux jusqu'à l'école existante, soit environ 1600 ml au lieu des 1200 ml initialement prévus.

	<b>ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUZID 2025</b>  <b>Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)</b>	Date : 12/02/2026
		Réf. : AF 7/25 Rév. : 1

***LISTE DE VÉRIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX  
ET SOCIAUX POUR LE TRI DES PROJETS***

➤ **Commune : Sidi Bouzid**

➤ **Information sur le projet : Exécution des Travaux de revêtement des voiries dans la commune de Sidi Bouzid 2025**

- Coût prévisionnel du projet : .1 863 988 DT HTVA
- Date prévue de démarrage des travaux : Aout 2026
- Nombre de bénéficiaires (Ménages, population) : 1000 Habitants
- Zone d'intervention (Rurale, quartiers défavorisés, centre-ville, ....) : Centre-Ville et Alentours
- Superficie desservie: 1000HA
- Superficie de l'emprise du projet, y compris l'installation du chantier : .\*\*\*.
- Autres précisions : .\*\*\*\*

➤ **Critères environnementaux et sociaux de classement dans la catégorie A**

Questions	Réponses	
	Oui	Non
<b>Est-ce que le projet :</b>		
1. Est énuméré à l'annexe 1 du décret relatif à l'EIE ?		<b>Non</b>
2. Nécessite l'expropriation de surfaces importantes de terrain. (>1 ha) ? et/ou le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes) ?		<b>Non</b>
3. Produit des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux, y compris les déchets dangereux (P.ex. PCB, amiante ciment, etc.) nécessitant la mise en place de mesures spéciales (Par exemple, installations de traitement des eaux usées, site de stockage ou d'élimination de déchets solides, mesures spéciales de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et de la population) ?		<b>Non</b>
4. Utilise de produits dangereux pour la santé et l'environnement		<b>Non</b>
5. Nécessite des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		<b>Non</b>
6. Génère des déversements fréquents ou continus de déchets liquides ou solides dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement) ?		<b>Non</b>



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

7. Affecte les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées, les zones protégées, les forêts, les habitats fragiles, les espèces menacées ainsi que les sites et monuments historiques ou culturels, archéologiques classés?		<b>Non</b>
8. Provoque des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...)?		<b>Non</b>

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (1 à 8), le projet est classé dans la **catégorie A**. et doit faire l'objet d'une EIES complète.

- Si toutes les réponses sont négatives, le projet devrait être classé dans la **catégorie B ou C**.  
(Passer à la vérification des critères de classement ci-dessous)

➤ **Critères environnementaux et sociaux de classement dans les catégories B et C**

Questions	Réponses	
	Oui	Non
9. Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installés en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires) ?		<b>Non</b>
10. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (Par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc.)?		<b>Non</b>
11. Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (Poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.) ? <i>(Fréquentes : de fréquences continues &gt; (06) Six heures par jour tout le long de la phase travaux et en dehors des heures de repos officielles).</i>	<b>Oui</b>	
12. Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ...)?		<b>Non</b>
13. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (Par exemple, Décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, ....) <i>NB : le changement de vocation concerne les terres agricoles.</i>		<b>Non</b>



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
RETELEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

14. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		<b>Non</b>
15. Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ....)?		<b>Non</b>
16. Nécessiter la modification des logements (Par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation)?		<b>Non</b>
17. Nécessiter l'ouverture et l'aménagement de nouvelles rues ou routes ou l'élargissement de routes/rues existantes comprenant un tronçon unique > 1000 ml et/ou de linéaire total cumulé > 5 km ?	<b>Oui</b>	
18. Nécessiter la création (y compris extension) d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement, et/ou réseau d'alimentation en eau potable ?	<b>Oui</b>	
19. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée ?		<b>Non</b>
20. Comprendre la création d'établissements municipaux (Exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires marchés municipaux) ?		<b>Non</b>

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (9 à 20), le projet est classé dans la **catégorie B** et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).
- Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la **catégorie C**. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure "Les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC - ANNEXE 2 du MES) dans le DAO et le marché travaux.

**Conclusion : Le projet est classé dans la catégorie :**

A



B

C

Date, .11/02/2026.

Signature du responsable E&S de la Commune



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

***ANNEXES***

ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Publication relative à la consultation Publique



بلدية سيدي بوزيد-الصفحة الرسمية

6 févr. · 🌐

...



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
بلدية سيدي بوزيد

## إعلام

في إطار إعداد دراسة مشروع تعبيد الطرقات ومد الأرصفة ببلدية سيدي بوزيد لسنة 2025 .

تعتزم البلدية القيام بجلسة تشاركية حول اجراءات التصرف البيئي والاجتماعي فعلى متساكني المناطق التالية :

– نهج بحي أولاد يوسف، نهج قرطاج، إمتداد شارع اتحاد المغرب العربي (النهج

الموازي لنهج قرطاج)، النهج الرابط بين طريق المستشفى الجهوي والإدارة الجهوية للمرأة،

النهج الموازي لطريق قفصة قرب مقهى الورود، أنهج بحي الورود 2، النهج الرابط بين

الطريق الجهوية عدد 125 والطريق الحزامية الشمالية، الطريق المؤدية الى قاعة الالعاب

الفردية بسيدي بوزيد، طريق بالطويلة ، النهج الرابط بين حي الورود II وحي الروابي.

الحضور يوم الاربعاء 11 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر البلدية

لمعرفة ومناقشة وجهات النظر.

محمد الصالح خصخوصي



49



16



5





**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

**Feuille de Présence**

**بطاقة حضور**

الجلسة التشاركية لعرض المخطط البيئي والاجتماعي  
المتعلق بمشروع تعبيد الطرقات بسبتي بوزيد لسنة 2025  
بتاريخ: 2026/02/11

الاسم	المنافذ أو البريد الإلكتروني	المهنة	الاسم واللقب	ع/د
	21461256	معدة العمل	ابراهيم تداري	1
	50518873	مهندس	صالح بومدي	2
	0926113	طبيب مساجلة شفوي	مختار قورمي	3
	14220342	Bureau Efpada SSEF	اسماعيل صاندرية	4
	55545177	Imp. Conseil Eled	زينب صاندرية	5
	54343369		علي الكورني يوسف	6
	53203511	مواضع ضايعي	صاحبة خيري	7
	0921834	موظف	وليام لماري	8
	04350521	مواطن من الضايعي	محمد بل العديري	9

الجمهورية الجزائرية  
وزارة الصحاح  
والمدينة سبتي بوزيد



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

الرقم	الاسم	العائقة او المبروك الاقربون	المهنة	العنوان	الهاتف	الرقم
10	[Signature]	98825070	مواصلة ترميم	دعوى مريمه الظلاله	988923080	معلم قريه
11	[Signature]	06051570	فلاح	محمد بلك فادري	98814003	معلم بلك فادري
12	[Signature]	04222724	تاجر	سنيح بوسلق		
13	[Signature]	98653373	موظف بالبلدية	صفيحة خيلاري		
14	[Signature]	209109206	معلمه ثانوي	سماوية رخصي		
15	[Signature]	54886405	رئيسة مصلحة الارشاد المدرسي	سامة قري		
16	[Signature]	96098611	رئيسة مصلحة الارشاد المدرسي	يوسف الخلاله		
17	[Signature]	22263322	موظف بمكتب البلدية	مرواح تميمي		
18	[Signature]	46960144	رئيسة مصلحة المواطنة	حاج ابراهيم رخصي		
19	[Signature]	98814003	رئيسة مصلحة المواطنة	محمد الصالح حرمي		
20	[Signature]		رئيسة مصلحة المواطنة	محمد الصالح حرمي		
21	[Signature]	988923080	دعوى مريمه الظلاله	محمد الصالح حرمي		
22	[Signature]	98814291	لديرة سوسو جوي	محمد صاري		



**ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DU PROJET DE  
REVETEMENT DES VOIRIES DANS LA COMMUNE DE SIDI  
BOUZID 2025**

**Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Date : 12/02/2026

Réf. : AF 7/25

Rév. : 1

**Illustrations Photographiques**

